

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Septembre

Les grandes manœuvres de l'Est

L'arrivée du président de la République

Mirecourt, 19 septembre.

Hier soir, à 5 heures précises, le train présidentiel a été annoncé par vingt-et-un coups de canon. Sur le quai de la gare étaient groupés, pour recevoir le président, le général Hervé commandant le 6^e corps d'armée et les officiers généraux de ce corps; le maire et les conseillers municipaux de la ville.

Le président de la République s'est entretenu pendant quelques minutes avec le général Hervé et le maire, puis il s'est rendu dans le salon d'honneur où a eu lieu la présentation officielle du conseil municipal.

A la gare, M. Mougin, député de l'arrondissement, a souhaité la bienvenue à M. Félix Faure; il a terminé ainsi :

Les populations qui se pressent autour de vous sont de celles qui comprennent la nécessité de la discipline. J'entends non seulement la discipline militaire, mais aussi la discipline sociale, c'est-à-dire le concours de tous les dévouements pour la grandeur de la patrie. Quel inoubliable spectacle, en effet, que celui de ces cent mille hommes qui ne sont qu'une petite partie de l'armée française et que la France, représentée par vous, regardera passer avec amour.

Le président a remercié M. Mougin et a dit :

Vous avez tort de croire que d'autres villes pourraient offrir des spectacles plus grands que celui que nous présentera Mirecourt; il n'en est pas de plus cher au cœur des patriotes que celui que j'admire demain avec toute la France. Vous avez eu tort également de dire qu'il fallait une pareille occasion pour apprécier les sentiments patriotiques de vos populations; je sais que je suis au milieu de républicains et de patriotes.

Une alsacienne en costume national a offert un bouquet.

Le cortège

A 5 heures 1/2, le cortège s'est formé dans la cour de la gare. Le président de la République a pris place dans le grand landau de gala attelé de six chevaux d'artillerie; il avait avec lui le président du conseil, le maire de Mirecourt et le général Tournier; dans la seconde voiture sont montés le ministre de la guerre, le général Hervé M. Mougin et le préfet; la troisième était réservée à MM. Besnard, ministre de la marine;

Méline, président du conseil général, Brugnot et de Ponlevoy, sénateurs.

Un escadron du 12^e cuirassiers a escorté les voitures; les honneurs étaient rendus par les 21^e, 109^e de ligne et le 4^e génie, tous en tenue de campagne.

Lorsque le landau du président s'est engagé dans l'avenue de la gare, de nombreux cris de : « Vive la France ! Vive la République ! » ont éclaté de tous côtés; deux ou trois cris de : « Vive l'Alsace ! » ont été également poussés.

A l'hôpital

Le président de la République a tenu à ce que sa première visite à Mirecourt fût consacrée à l'hospice.

A 6 heures, il est entré dans la cour de l'hospice.

M. Félix Faure a commencé sa visite des salles par celle qui est réservée aux militaires malades à la suite des manœuvres. Le président de la République a posé des questions à chacun d'eux et les a réconfortés par des paroles bienveillantes. Des malades militaires il est passé aux femmes hospitalisées, aux vieillards et aux orphelins.

A 6 heures 1/2, le président de la République est reparti pour la sous-préfecture, où il a reçu les autorités et les corps constitués.

A l'évêque de Saint-Dié, qui lui a présenté le clergé, M. Félix Faure a répondu :

— Je vous remercie, monseigneur, des paroles que vous m'adressez; vous pouvez être assuré que la République a et aura une égale part de bienveillance et de sollicitude pour tous les citoyens français. Je réponds en cela aux sentiments que vous avez bien voulu m'exprimer en déclarant que tout le clergé était soumis aux lois.

Les anciens combattants de 1870 sont venus présenter leurs hommages au chef de l'Etat; ils ont voulu, ont-ils dit, offrir à leur ancien compagnon d'armes l'expression de leur profond dévouement.

Le Banquet

Le banquet offert par la municipalité de Mirecourt au président de la République a eu lieu dans la salle du club, qui sert à l'occasion de théâtre; il comprenait environ 160 couverts. Au dessert, le maire, M. Devise, s'est levé et a dit :

Au nom de la ville de Mirecourt, du conseil municipal et de la population tout entière, je porte du fond du cœur un toast à M. Félix Faure président de la République française, dont le nom est synonyme de bonté, de courage et d'honneur !

En réponse au toast que lui a porté le maire de

Close aussi, la maisonnette du vieux serviteur. L'Anglais était-il parti ? Comment ? A quel moment ? Était-il mort ou vivant dans sa mystérieuse demeure ? Autant de questions restées sans réponse.

Comme bien on pense, les langues ne chôment pas.

Au milieu des suppositions de toutes sortes, quelqu'un se souvint que Pierre Maudit, qui traînait le pays sans ouvrage, avait été appelé au Maner-Nevez, et qu'il y travaillait encore la veille du jour où son propriétaire avait disparu.

On se mit en quête du Ruz; mais par une coïncidence bizarre, il fut introuvable; lui aussi avait disparu. L'étonnement s'en accrut; et les rumeurs reprirent le train.

Pendant longtemps, il se forma chaque matin un rassemblement devant le Maner-Nevez, c'était à qui dirait son mot sur la double disparition de l'Anglais et de Pierre Maudit.

Les uns affirmaient avoir vu, la nuit, le fantôme de l'Étranger errer mélancoliquement dans le jardin désert, d'autres soutenaient que souvent, vers minuit, la grille s'ouvrait sans bruit et que l'Anglais, monté sur un cheval blanc, s'élançait dans la campagne qu'il parcourait en tous sens pour s'évanouir au matin. Autant d'assertions erronées, autant d'affirmations mensongères, car il est bon d'ajouter que, parmi tous ces beaux parleurs, pas un n'aurait osé s'aventurer la nuit dans les parages du Maner-Nevez, pour s'assurer par lui-même de ce qu'il avançait.

Au moment où nous reprenons ce récit, quatre années se sont écoulées depuis l'inexplicable évènement de l'Anglais; la maison est toujours

Mirecourt, M. Félix Faure a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, c'est une grande satisfaction pour le président de la République que son premier voyage dans l'Est de la France ait lieu à l'époque des manœuvres si intéressantes qui viennent de se terminer.

« Cette coïncidence me permet d'adresser aux populations lorraines les remerciements du pays pour l'accueil qu'elles ont fait à nos soldats, accueil qui manifeste quelle étroite intimité les unit à notre armée. Je n'en suis, d'ailleurs, pas surpris.

« Si pendant les quelques jours que j'ai passés au milieu des troupes, il m'a été donné de constater cette fraternelle hospitalité et de saisir ainsi plus vivement les sentiments de vos concitoyens, j'avais depuis longtemps, avec toute la France, perçu les vibrations passionnées de votre cœur. Nulle part mieux qu'ici, le patriotisme ne revêt son expression, la plus haute, celle où le culte d'un passé fait d'un héritage de souffrances et de gloires communes, se confond avec la permanence des inspirations et avec une généreuse préoccupation des destinées nationales.

« La République, en assurant à la France des institutions en harmonie avec les besoins de la démocratie et avec les exigences de l'esprit moderne, a l'ambition, dans sa politique extérieure, de soutenir les traditions séculaires du pays et de développer, dans le sens même des lois de l'histoire, sa grandeur et sa prospérité; elle a recueilli une France abattue et isolée; elle s'est consacrée à reconstituer ses forces, à réorganiser son armée et à lui rendre la place qui lui appartient parmi les nations.

« Dans les manœuvres auxquelles nous venons d'assister, comme là-bas à Madagascar, au milieu des fatigues et des combats, notre armée (et je confonds intentionnellement nos troupes de terre et de mer) a montré sa discipline et sa valeur. Le pays la suit avec émotion et reconnaissance; la France républicaine, universellement respectée, peut considérer avec fierté l'œuvre accomplie dans ces vingt-cinq dernières années. Libre maintenant à la démocratie d'accroître davantage la paix et la liberté, son bien-être matériel et moral, et de se lever, par des efforts incessants vers l'idéal de justice, de civilisation et de travail, à la persévérance et à la probité.

« Messieurs, le sentiment national est partout vivace dans le pays; il a sur toute l'étendue de notre territoire une chaleur égale et constante, mais il semble qu'au pied de ces montagnes qui forment notre frontière, l'image de la patrie acquiesce une netteté et une splendeur incomparables.

silencieuse, et, dans le jardin abandonné, de grandes herbes sauvages envahissent les allées et plates-bandes.

Le même mystère enveloppe le Maner-Nevez devenu légendaire à plusieurs lieues à la ronde.

Et les guides qui conduisent, à la belle saison, les touristes sur la côte, ne manquent pas de leur en faire l'histoire, en augmentant leur récit de tous les contes bleus recueillis dans la contrée.

Ce fut à la fin de mai, dans l'après-dîner, qu'une voiture de louage s'arrêta devant la grille du Maner-Nevez.

Celui qui la conduisait descendit de son siège, et vint à l'une des portières.

— Nous sommes arrivés, dit-il... c'est ici.

Un homme se pencha au dehors, jeta un coup d'œil rapide sur l'habitation et répondit :

— C'est bien ! prenez cette clé, ouvrez la grille. Vous ferez entrer la voiture pour décharger la malle plus commodément.

Le conducteur obéit.

La grille grinça sur ses gonds rouillés, et le véhicule pénétra dans le jardin...

L'arrivée d'une voiture dans les petites bourgades, est toujours un événement.

Le bruit des grelots du cheval attira sur leurs portes les femmes et les oisifs de Kervillan.

Surpris d'abord de voir une voiture faire halte devant la maison abandonnée, l'attention des curieux redoubla, quand elle s'engagea à l'intérieur de la propriété.

Le hasard voulut qu'en ce moment Le Cam se trouvât chez lui.

Il imita ses voisins. La situation même de son atelier le plaçait mieux que tout autre pour suivre

» En levant mon verre en l'honneur de la ville de Miremont, je salue les populations vosgiennes.

» Messieurs, à la patrie française. »

Ce discours a été à plusieurs reprises interrompu par des applaudissements.

A 10 heures, le président de la République a quitté le Club et est rentré à la sous-préfecture où des appartements lui avaient été préparés; il a été très acclamé à sa sortie.

Avant le banquet, des pièces de dentelles et une mandoline lui ont été offertes au nom des industriels de la ville.

La Revue

C'est sur le plateau du bois des Rappes, à trois kilomètres nord-ouest de Mirecourt qu'a été passée la revue.

Dès hier matin, le général Saussier avait arrêté toutes les dispositions relatives aux emplacements et moyens d'accès réservés aux personnes désireuses d'assister à la revue et au service d'ordre; aussi, malgré l'affluence des spectateurs venus de tous les points du département, tout s'est passé dans un ordre parfait. Ces dispositions du généralissime avaient été consignées en une affiche apposée sur les murs de Mirecourt.

Les troupes

Les troupes, en tenue de campagne, sont arrivées vers sept heures sur le terrain et se sont placées sur les quatre faces d'un rectangle ayant 800 mètres de grand côté et 400 mètres de petit côté.

L'arrivée du Président

Le président de la République, venant de Mirecourt, est arrivé par Domvallier, suivi des ministres et de ses invités; une salve de 21 coups de canon a salué le chef de l'Etat. Au premier coup de la salve, les clairons et les tambours ont exécuté trois reprises de la sonnerie aux champs; les trompettes trois reprises de la marche.

Le général Saussier, qui se tenait à côté du 6^e corps, s'est immédiatement porté, suivi de son état-major, à la rencontre du président.

Les honneurs réglementaires ont été rendus au fur et à mesure qu'il passait devant le 6^e corps, le 6^e corps (bis), le 7^e corps, le 8^e corps, la 2^e division de cavalerie, les deux divisions provisoires de cavalerie.

Arrivé à la tribune officielle après ce parcours, le président de la République a été salué par les officiers étrangers autorisés à suivre les manœuvres; puis il a procédé à la distribution des décorations et médailles militaires.

sans dérangement, les agissements de ces visiteurs inattendus.

Un homme d'un certain âge, dont le costume court et sanglé révélait l'ancien militaire, sauta le premier de la voiture pour tendre les bras à une jeune fille qui mit pied à terre à son tour.

Derrière elle descendit une servante.

Ils gravirent le perron, précédés du cocher, portant sur ses épaules la grande malle de voyage, qu'il avait déchargée.

Devant la porte d'entrée, un retard assez prolongé, occasionné par la difficulté de faire mouvoir la clé dans la serrure, permit d'examiner plus à l'aise les nouveaux venus.

Quand ils purent enfin échapper aux regards fixés sur eux, Jean-Marie avait eu le temps de reconnaître dans le conducteur, un garçon employé chez un loueur de Pont-l'Abbé, la petite ville voisine, qui faisait de fréquents voyages au Guilvieux.

Certain dès lors d'obtenir des renseignements, il attendit patiemment le départ de la voiture.

Une vie nouvelle parut animer le Maner-Nevez, les fenêtres du premier étage s'ouvrirent les unes après les autres, et la maison silencieuse s'emplit de bruit. Les appels de voix se mêlaient au tapage des portes frappées dans le brouhaha d'une installation rapide.

Les arrivants prenaient possession.

Ce fut seulement au bout d'une heure, que le cocher, descendit le perron, réveilla d'un claquement énergique de son fouet, le cheval qui somnolait.

Sans remonter sur son siège, il fit faire demi-tour à la bête, en la guidant par la bride, et s'achemina au pas vers la grille.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 14

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BRÉMOND

PREMIÈRE PARTIE

L'équipage des « Saints-Anges »

VIII

Si, par hasard, une réparation ou un travail quelconque nécessitait la présence d'un ouvrier ou d'un manoeuvre, c'était lui seul qui surveillait et dirigeait.

Ce mutisme et cet isolement ne tardèrent pas à éveiller la curiosité générale et bientôt il s'établit autour de l'Étranger une sorte de mystère, grandi encore par les superstitions si promptes à s'implanter en pays breton.

Chaque jour, la nuit venue, le Maner-Nevez se fermait hermétiquement, et, si forte était l'émotion générale, que le paysan qui s'aventurait de ce côté après le coucher du soleil, hâtait instinctivement le pas, et traversait rapidement, ne pouvant se défendre d'une certaine crainte engendrée par les récits fantaisistes des commerçants de l'endroit.

Un soir, selon l'habitude, le Maner-Nevez tomba dans son silence quotidien; mais le lendemain les fenêtres restèrent closes et les plaques de tôle soigneusement rabattues sur la grille d'entrée ne s'ouvrirent pas.

Le Défilé

Le défilé a commencé à dix heures. La cavalerie a défilé au galop; après avoir défilé, elle est allée se former face aux tribunes, sur le côté du rectangle qu'occupaient pour la revue la 1^{re} armée et le corps ennemi, et a exécuté une grande charge au galop qui s'est arrêtée face aux tribunes.

L'ensemble des troupes qui ont défilé comprenait :

124 bataillons d'infanterie, dont 13 de chasseurs à pied, 105 de ligne et 6 de marine; 64 escadrons de cavalerie, dont 8 de cuirassiers, 28 de dragons, 20 de chasseurs, et 8 de hussards; 100 batteries d'artillerie, dont 90 montées et 10 à cheval; 15 compagnies de génie.

La profondeur de la colonne formée par un corps d'armée était de 1,500 mètres.

Les cinq corps d'armée ont mis moins d'une heure et demie à défilé; à midi tout était terminé et les troupes ont regagné leurs emplacements de repos et de dislocation.

Départ du Président

Le départ du président de la République a été annoncé par une salve d'artillerie; il a été salué par les officiers étrangers et les invités et, suivi de son cortège, il a repris la route de Mirecourt.

Lettre au ministre de la guerre

Puzieux, 19 septembre.

A la suite de la revue, le président de la République a adressé la lettre suivante au ministre de la guerre :

« Mon cher ministre,

La revue que nous venons de passer a été remarquable entre toutes, et clôture dignement des manœuvres aussi savamment dirigées que brillamment exécutées.

« Au nom du pays, je remercie l'armée.

« Veuillez, au nom du gouvernement de la République, adresser nos vives félicitations à M. le général Saussier, ainsi qu'à ses collaborateurs et aux troupes de toutes armes placées pendant cette période sous son haut commandement.

« Veuillez agréer, pour vous-même, mon cher ministre, l'assurance de mes sentiments affectueux.

« Signé : Félix FAURE. »

LE DÉJEUNER OFFICIEL

Discours du Président de la République

Puzieux-Revue, 19 septembre.

Voici le texte du discours prononcé par M. Félix Faure au déjeuner qu'il a offert au prince royal de Grèce, au prince Lobanoff, au général Dragomiroff, au président du conseil et aux ministres, ainsi qu'aux généraux et officiers supérieurs.

« Je salue les officiers étrangers qui sont mes hôtes. J'espère qu'ils garderont un bon souvenir des manœuvres de 1895. Je me réjouis de voir auprès de moi d'éminents amis de la France.

« Messieurs, les manœuvres que nous venons de suivre, la revue qui les a couronnées, soulèvent dans notre cœur une joie patriotique et une légitime émotion.

« C'est ici qu'aboutissent, dans une éclatante manifestation de puissance, les efforts d'un quart de siècle, la volonté que la nation a eue d'associer à son idéal de fraternité les exigences du plus impérieux des devoirs.

« Nous venons de voir dans l'action, l'artillerie, le génie, la cavalerie; nous avons admiré les

brillantes et solides qualités déployées dans chacune de ces armes.

« Nous avons retrouvé dans nos régiments d'infanterie, dans notre infanterie de marine, dans nos bataillons de chasseurs, chez le petit trouper, ces qualités d'entrain, cette gaieté dans la fatigue, cette endurance, ce respect de la discipline qui tant de fois donnèrent la victoire à nos armées.

« La France pacifique, sûre de sa force, remet avec confiance ses destinées à la garde de ses fils.

« Elle sait ce qu'elle doit de gratitude au général qui a dirigé ces manœuvres, aux officiers de tous grades et de toutes armes qui, de ces enfants de la campagne et de la ville, de la chaumière et du château, ont fait si rapidement les soldats que nous venons de voir.

« L'officier s'est fait véritablement éducateur d'hommes. Il a obtenu tous les sacrifices en donnant lui-même à ceux qu'il commande l'exemple des vertus militaires et en tenant les regards de tous constamment élevés vers ce but : la grandeur du pays.

« Devant ces efforts, le gouvernement de la République sent l'étendue de ses devoirs. Sa plus chère sollicitude est acquise à cette armée, qui est la force et la gloire de la France.

« S'il est un milieu où tous les dissentiments s'effacent, c'est ici, au sein de l'armée nationale.

« Ici, toutes les bonnes volontés s'unissent, toutes les ardeurs se fondent, toutes les tendresses de la famille s'élargissent dans un amour unique : la passion de la patrie.

« Cette armée que vous êtes n'est pas seulement pour la France une garantie de sécurité et de dignité; forte, elle reste la plus grande école de la solidarité et du devoir moderne.

« C'est à cette armée que vont nos affections et la reconnaissance de la nation, et c'est en son bonheur que je lève mon verre ! »

Ce discours, a été écouté debout par tous les assistants, dans un silence tout militaire.

Discours du général Zurlinden

Le général Zurlinden, ministre de la guerre, a répondu en ces termes au toast de M. Félix Faure :

« Monsieur le président de la République,

« L'armée est profondément touchée et reconnaissante de votre haute sollicitude pour elle.

« En venant la voir non seulement à la revue, mais sur le terrain des manœuvres, au milieu de ses exercices et de ses fatigues, en venant dans les cantonnements parler à nos trouper comme vous savez si bien le faire, en vous intéressant à leur bien-être, en remerciant dans les villages mêmes ces patriotiques populations de l'Est qui les ont si bien accueillis, vous avez resserré le lien qui unit l'armée à la nation.

« Votre haute intervention a porté bonheur à nos grandes manœuvres; elles ont marché de manière à donner au pays pleine confiance dans l'armée et dans ses chefs et à affirmer la grandeur de la France.

« Elles ont entièrement réussi, et il ne pouvait pas en être autrement, sous le haut commandement de notre éminent généralissime le général Saussier, aidé par des collaborateurs aussi distingués que les généraux de Négrier, Jamont et de Boisdeffre.

« C'est en leur nom, c'est au nom de toute l'armée, pleine de respect et d'affection pour le président de la République, prête à tous les dévoue-

IX

Les renseignements que désirait si ardemment Jean-Marie sur le nouvel hôte de Maner-Nevez, nous allons les donner en quelques lignes rapides au lecteur.

Sorti brillamment de Saint-Cyr, le sous-lieutenant Hérier fit un chemin rapide et parvint très jeune encore au grade de capitaine.

Ses aptitudes spéciales le désignaient comme un officier de grand avenir.

Pendant un séjour prolongé qu'il fit à Rennes, il épousa une jeune fille riche de la ville, que deux deuil successifs firent bientôt orpheline.

Riche, désormais, la vie s'ouvrait large et belle pour lui, entre son métier, qu'il aimait, et la douce créature qui vivait à ses côtés.

La naissance d'un enfant semblait mettre le comble à son bonheur lorsque la santé de sa femme s'aléa subitement. Trop faible pour supporter les fatigues des pérégrinations de la vie de garnison, elle essaya longtemps de cacher sa souffrance, et s'épuisa en vaines luttes.

Son mal s'aggrava bientôt au point de faire craindre une issue fatale.

Le capitaine Hérier quitta l'armée.

La France, à cette époque, semblait solidement établie, rien ne faisait prévoir les terribles événements qui devaient éclater quelques années plus tard, et le jeune officier abandonna avec moins de regrets une carrière qu'il affectionnait.

Le jeune ménage vint s'établir en Touraine, dans une propriété de rapport, que l'ancien capitaine, très au courant des questions agricoles, fit valoir.

Pendant plusieurs années, il vécut là heureux et

à tous les sacrifices pour la patrie, que je bois à votre santé :

« Au président de la République ! »

INFORMATIONS

L'Accord franco-russe

Londres, 19 septembre.

On mande de Paris au *Daily Chronicle* de ce matin, que la présence du général Lobanoff à la revue de Mirecourt doit être regardée comme ayant une haute signification. Il se pourrait que le rapport du général Dragomiroff sur les grandes manœuvres de l'Est, fit ajouter une clause ou deux à la convention militaire franco-russe.

On mande de Paris au *Times* que la présence du prince Lobanoff à la grande revue d'aujourd'hui est un fait d'une importance capitale. Il prouve que Nicolas II s'en tient à la politique de son père et qu'il désire accentuer encore l'alliance franco-russe tout au moins au point de vue militaire.

Un asile impérial pour les travailleurs

Saint-Petersbourg, 20 septembre.

Un ukase impérial du 1^{er} septembre, concernant l'établissement d'un curatorium pour les travailleurs, est conçu dans les termes suivants :

« Notre désir d'améliorer le sort des indigents en leur procurant un travail honnête nous a engagé à instituer un curatorium spécial pour les ouvriers des usines et manufactures.

« Notre épouse bien-aimée, l'Impératrice Alexandra Féodorovna, poussée par son cœur compatissant, a exprimé le désir, afin de faciliter la réalisation de ce projet, de prendre le curatorium sous sa haute protection.

« C'est avec la conviction que cet empressement bienveillant de sa part à être utile aux nécessiteux sera salué avec attendrissement dans toutes les parties de la patrie, appelant ainsi les bénédictions du Tout-Puissant sur le bon fonctionnement du curatorium, que nous ordonnons l'en élaborer les statuts. »

Anglais en Russie

Londres, 20 septembre.

Lord Sheffield, qui voyage en ce moment en Russie avec quelques amis, a télégraphié au *Sussex Daily News* qu'à leur arrivée à Sébastopol, où les sentiments anti-anglais se font vivement sentir, ils ont été sommés de quitter les lieux dans les deux heures.

Lord Sheffield a également télégraphié à l'ambassadeur britannique à Saint-Petersbourg pour protester contre un pareil traitement.

Le Pape et le droit d'accroissement

Londres, 19 septembre.

D'après le correspondant du *Daily Chronicle*, à Rome, le pape, dans une conversation avec un cardinal, aurait exprimé l'opinion que les congrégations françaises feraient mieux de payer le droit d'accroissement que de résister.

Léon XIII avait jusqu'ici refusé d'obliger les congrégations à se soumettre; mais il est aujourd'hui probable qu'il fera des démarches dans ce sens.

Un engin

Paris, 19 septembre.

Hier soir, vers huit heures, le quartier de la

Folie-Méricourt a été mis en émoi par la violente explosion d'un engin placé à la porte d'une maison occupée par M. Saussier, entrepreneur de travaux publics. Cette explosion n'a heureusement causé que quelques dégâts matériels peu importants.

Le concierge de la maison a trouvé près d'un des battants de la porte un tube en cuivre noir, long de quinze centimètres, une des extrémités était fermée par un couvercle en cuivre fixé à l'intérieur par un écrou; de l'autre côté une rondelle de bois servait de bouchon.

Le tube était en partie déchiré, et sur le sol on a relevé une sorte de poudre noire. On croit se trouver en présence d'un acte de vengeance d'un ouvrier renvoyé par M. Saussier.

Les Belges au Congo

Anvers, 20 septembre.

Le journal *le Matin*, d'Anvers, publie les informations suivantes :

De très fâcheuses nouvelles nous parviennent du Congo de source particulière et ne peuvent malheureusement pas être révoquées en doute. Dans différentes régions, où l'autorité des agents de l'Etat indépendant restait la mieux établie, les indigènes se sont révoltés et tournés contre les agents de l'Etat.

La rébellion ouverte en ce moment est aux prises avec la force publique depuis la région de Basundi jusqu'à Luluabourg.

D'autre part, un soulèvement s'est produit chez les Basokos, et même chez les Bangalas, parmi lesquels l'Etat indépendant avait cru pouvoir rencontrer ses meilleurs auxiliaires, et dans les engagements avec les rebelles les agents n'ont pas eu le dessus.

Le *Matin* ajoute : Ces nouvelles, que nous souhaitons de tout cœur voir démenties, mais, hélas ! sans l'espérer, expliquent les circonstances dans lesquelles s'est produite la mort violente récemment annoncée du capitaine Penzer, tué par ses propres troupes.

Grève de boulangers

Londres, 19 septembre.

On annonce que tous les boulangers londonniens se sont mis en grève.

Collision de navires

Le Havre, 19 septembre.

On télégraphie de Londres que le steamer hollandais « Edas », allant de New-York à Amsterdam, et le steamer anglais « Turkistan », allant de Londres à Cardiff, se sont abordés au large de Start-Point.

L'« Edas » a coulé; les passagers et l'équipage ont pu être sauvés.

Quant au « Turkistan », il a disparu dans le brouillard, et on n'a pu être fixé sur les avaries qu'il a subies.

L'Affaire Magnier

La cour de cassation a statué, jeudi, sur le pourvoi formé par Edmond Magnier contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation, qui le déférait à la cour d'assises.

Sur les conclusions du conseiller rapporteur Bard et les réquisitions conformes de l'avocat général Melcot, la cour, présidée par M. Falampin, a rendu un arrêt déclarant non recevable le pourvoi de M. Magnier, l'affaire n'étant pas en état, l'accusé s'étant dérobé par la fuite aux

donné, fut assailli par une grêle de balles. Un détachement ennemi en reconnaissance était embusqué là.

Après une lutte héroïque, où la majeure partie de ses hommes, succombant sous le nombre, trouva la mort, le capitaine Hérier, suivi d'un soldat resté debout près de lui, se réfugia dans une maison pour résister encore. Ils barricadèrent la porte de leur mieux, et continuèrent à tirer par les persiennes fermées.

La nuit était venue. Au dehors, la pluie battante, qui tombait depuis le matin, inondait la rue, jonchée de cadavres, éclairée à tout moment par des décharges furieuses.

Dans cette pièce vide que l'ombre emplissait, les deux hommes, trempés, souillés de boue, noirs de poudre, les vêtements en lambeaux, rechargèrent leurs armes, sans échanger une parole.

Une décharge, plus terrible que les autres, fit voler en éclats une partie des persiennes. L'officier tomba sur les genoux.

« Blessé, mon capitaine ? demanda le soldat. — Une balle dans l'épaule; mettez-moi là, sur ce tas de paille.

Le soldat obéit, puis, revenu à son poste, se remit à tirer, sans porter aucune attention aux balles qui sifflaient autour de lui.

Les munitions épuisées, il jeta loin de lui son fusil devenu inutile.

La fusillade se relâcha... bientôt on n'entendit plus que quelques rares coups de feu, puis enfin tout bruit cessa...

(A suivre).

C'était l'instant que le Cam attendait.

Il traversa rapidement la route et se plaça de façon à se trouver face à face avec lui.

— Bonjour, l'ami, dit-il.

— C'est toi, le Cam, répondit l'autre, qui le reconnut à son tour.

— Il y a donc du nouveau au Maner-Nevez ?

— Faut croire, répondit-il, sans paraître se soucier d'un nouvel arrêt.

Déjà il s'appretait pour se mettre en marche, ce qui ne faisait pas l'affaire du boiteux.

Il insista pour le retenir.

— Es-tu donc si pressé qu'on ne puisse t'offrir un verre de vin ? Que diable, tu dois avoir besoin de te rafraîchir le gosier...

— C'est déjà fait répondit le conducteur, en s'installant sur le devant de la voiture. J'ai bu dans la maison... et puis il se fait tard, il me faut retourner vite à Pont-l'Abbé.

Le Cam qui comprit que les renseignements désirés allaient lui échapper, brusqua sa dernière question :

— C'est-il des nouveaux locataires pour le Maner-Nevez que tu nous amènes là ?

— Tu m'en demande trop, je n'en sais rien...

— De la famille de l'Anglais peut-être ? interrogea le charron.

— Je ne crois pas... le patron m'a dit : tu vas aller conduire au Maner-Nevez le capitaine Hérier...

Jean-Marie allait tenter encore une nouvelle démarche, mais l'autre cingla son cheval, et sa voix se perdit dans le bruit de la voiture qui s'ébranlait.

— Le capitaine Hérier ! le capitaine Hérier... ajouta-t-il, décontenancé d'en avoir appris si peu.

poursuites intentées contre lui, Edmond Magnier comparaitra donc devant la cour d'assises, si jamais on l'arrête.

Ajoutons que M. Magnier, ayant laissé expirer les délais légaux durant lesquels il pouvait frapper d'opposition le jugement par défaut qui le déclarait en faillite, est déchu de son mandat de sénateur.

Eruption du Vésuve

Des dépêches de Naples signalent une nouvelle phase dans l'éruption du Vésuve, dont la lave menace la route provinciale. Plus de 15,000 personnes sont arrivées de Rome pour contempler ce spectacle.

A CARMAUX

Carmaux, 18 septembre.

Une réunion de grévistes a été tenue ce matin. M. Jaurès y assistait.

Il a rendu compte de la propagande faite dans le pays et qui s'est traduite par l'envoi de souscriptions dont le chiffre dépasse à l'heure actuelle 80,000 francs.

Les efforts faits seront continués. M. Jaurès a assuré les grévistes que les secours arriveront aussi nombreux.

L'assemblée a ensuite désigné M. Baudot pour assister aux réunions qui vont avoir lieu dans la Loire.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

Les ouvriers verriers et similaires de Carmaux réunis en assemblée générale, le mercredi 18 septembre, en présence de l'élan de solidarité qui se manifeste de jour en jour plus grand en leur faveur, renouvellent l'engagement pris par eux de persister jusqu'au bout dans l'œuvre de résistance qu'ils ont entreprise; adressent leurs vives félicitations à leur vaillant député, le citoyen Jaurès, pour son dévouement admirable, et remercient les orateurs et la presse indépendante qui défendent la grève, en même temps que les généreux souscripteurs qui journalièrement adressent une obole nouvelle.

La distribution des secours se fera mardi prochain. Le calme est complet.

Carmaux, 18 septembre.

Les mineurs de Carmaux ont désigné M. Calvignac pour les représenter au prochain congrès de Limoges. La Compagnie des mines a refusé à celui-ci l'autorisation de s'absenter.

En présence de ce refus, M. Jaurès vient d'adresser à M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, un télégramme où il proteste contre la décision de la Compagnie.

L'Expédition de Madagascar

Les responsabilités

Toute la presse s'occupe du douloureux débat sur la mortalité qui sévit sur les malades de l'expédition de Madagascar, et ce débat prime tous les autres.

Parlant de la lettre de M. Ranc au ministre de la guerre, les *Débats* disent que l'antagonisme des différents départements ministériels s'est manifesté dans maintes occasions et nous a valu bien des mécomptes. Il nous paraît néanmoins difficile d'admettre, à première vue, qu'il puisse aller jusqu'à sacrifier la vie de nos soldats.

L'interpellation de M. Ranc est adressée au ministre de la guerre, mais si les faits se sont passés comme on nous les présente, les *Débats* veulent que ce soit au ministre des colonies à y répondre :

« En tout état de cause, disent-ils, c'est un débat qui ne peut être ni éludé ni étranglé. Il faut que la vérité soit connue et que les responsabilités soient établies. »

M. Humbert remet la question en place et dit qu'en ouvrant sur ce sujet douloureux, un débat public où il faudra bien que les responsabilités apparaissent, M. Ranc touche le gouvernement au point sensible.

« Si le ministère ne les comprenait pas, s'il ne voyait pas que de toutes les interpellations qui vont l'assaillir à la rentrée, celle-là est à beaucoup près la plus dangereuse, il serait bien aveugle. »

On fait courir, par les journaux, des notes qui mettent en cause le ministre des colonies; on raconte dans les bureaux de la guerre et on colporte par les rédactions une vilaine histoire de marchandage sur le prix des journées d'hôpital, à propos duquel les deux départements ne seraient pas parvenus à s'entendre. Quand ces racontars auraient quelque fondement, le cas du ministère n'en vaudrait pas mieux. S'il était vrai que deux membres du gouvernement se soient querellés pour quelques écus sur le cadavre de nos soldats, il appartenait au conseil des ministres de mettre entre eux la paix en imposant une décision. Mais, sûrement, l'histoire n'est pas vraie; aux colonies on la dément déjà. Et de fait, pour qui connaît un peu M. Chaumont, elle n'est pas croyable. M. Chaumont est capable de fautes, mais pas de celle-là.

Alors! que faut-il donc supposer? Voilà des semaines que la question est posée et le mi-

nistère se tait. Quel est donc ce mystère? Il faudra bien venir pourtant aux explications décisives. Que ceux, quels qu'ils soient, qui ont en cette affaire assumé des responsabilités se tiennent sur leurs gardes. Ce sujet est de ceux sur lesquels l'opinion ne badine pas. »

Marche sur Tananarive

Berlin, 19 septembre.

Le correspondant particulier du *Tageblatt* télégraphie de Madagascar, à la date du 16 septembre :

« Le quartier général de l'armée française a quitté Andriba le 10 septembre; il atteindra probablement Tananarive, le 30 du mois actuel. La santé des troupes s'est améliorée, les hauts plateaux étant plus froids. »

D'après un bruit non confirmé, le premier ministre des Hovas a fait assassiner ses trois secrétaires, pour leurs sentiments amicaux à l'égard des Français. Tous les Européens sont accusés du même fait. Ils abandonnent en majeure partie Tananarive. »

Le *Gaulois* a interrogé un ami du général Borgnis-Desbordes.

Cet ami se demande si nous arriverons à Tananarive avant les grandes pluies. Il ajoute :

« Sans doute, il n'est pas question du courage de nos soldats et de leurs chefs, mais enfin la façon dont a été menée la campagne permet de supposer qu'on n'a pas tout prévu. Une première colonne de trois ou quatre mille hommes sera-t-elle assez forte pour résister au choc des Hovas? C'est possible, à la condition que ce choc se produise avant les pluies. »

Dites-vous bien, en effet, que tout homme mouillé est un homme pris de fièvre, et que la fièvre avec coupant bras et jambes il n'y a rien à faire avec les fiévreux.

Cependant, admettons que la colonne entre à Tananarive, il est fort possible que les Hovas brûlent la capitale et se retirent dans le Sud chez les Betsilôts. Si le fait se produit, nos troupes qu'on ne pourra ravitailler par la trop fameuse route de Majunga que les pluies auront rendue impraticable, nos troupes, dis-je, devront regagner au plus vite Majunga. »

Le feu à l'Exposition de Bordeaux

Bordeaux, 20 septembre.

Le feu a éclaté la nuit dernière, vers minuit, à l'Exposition, dans la section d'électricité.

Les pompiers durent se borner à circonscrire le feu et à sauver la moitié de la section de l'électricité.

Les pertes sont assez considérables; car outre la valeur du bâtiment, plusieurs machines d'une valeur de 80 à 100.000 francs ont été détruites par l'incendie.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nos compatriotes

M. Eloi Béral, sénateur du Lot, a été chargé par M. Bertulus, juge d'instruction, de procéder, à la gare Saint-Lazare, à des expériences minutieuses pour déterminer les causes du tamponnement du 9 septembre.

M. Béral a étudié à fond le fonctionnement des signaux et des aiguilles, et deux trains ont été lancés dans les mêmes conditions que l'étaient les trains des Moulinaux et de Versailles. Inutile d'ajouter que l'on n'a pas poussé la reconstitution de l'accident jusqu'au tamponnement. Jusqu'à présent, rien n'est venu infirmer les conclusions premières de l'enquête.

Villégiature

M. Leroyer, ancien président du Sénat, est actuellement en villégiature à Cahors, chez notre compatriote M. Roussel, conseiller d'Etat.

Cercle de garnison

Les démarches faites en vue de fonder à Cahors un cercle de garnison, viennent enfin d'aboutir. La commission a choisi un local dépendant du café Tivoli.

Les travaux, qui commenceront lundi prochain, vont être activement poussés et seront terminés fin octobre.

Belle action

M. le préfet du Lot, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'accorder un témoignage officiel de satisfaction au sieur Jean Calmette, cultivateur à Montbrun, en raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve en sauvant une personne qui était en danger de se noyer dans la rivière du Lot.

Retour du 7^e de ligne

Comme nous l'avions annoncé, le 7^e d'infanterie est rentré hier matin des manœuvres, vers 11 h. 1/2.

Il arrivait de Puy-l'Evêque d'où il était parti

à 3 heures du matin. Malgré les longues fatigues et les fortes chaleurs qu'ils ont eu à supporter, nos bons petits soldats sont encore crânes et dispos, et c'est à une allure des plus vives qu'ils ont fait leur entrée à Cahors au milieu des ovations de la population.

Les monuments et les établissements publics étaient pavoisés, notamment le Cercle militaire, au Tivoli.

Nos braves troupiers vont donner de l'animation à la ville, qui paraissait si déserte depuis leur départ.

Mouvement dans le personnel des instituteurs

Par arrêté de M. le préfet sont nommés :

MM. Amalric, instituteur titulaire à Caniac; Martin, à St-Jean-de-Laur; Lacombe, à Cras; Métayer, à Espère; Simon, à Calamane; Pagés, à Pomarède; Counil, à Fargues; Rey, au Bour-naguet (Trespoux); Bouysson, à Prayssac; Bariéty, à l'école de la rue du Lycée, à Cahors.

MMmes Métayer, institutrice titulaire à Espère; Chanut, à Belfort; Blanchou, à Saint-Geniès (Montcuq).

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie en date du 17 courant, sont nommées institutrices stagiaires :

Mlles Berthe Bonifacy, à Cahors (école du Vieux-Palais); Mathilde Bousquet, à Mercuès; Fajolle Thérèse Valérie, à Farges.

Bal de la jeunesse

Les jeunes gens adhérents au « Bal de la jeunesse » sont priés de verser leur cotisation entre les mains du Trésorier qui se tiendra dans une salle de la Mairie, le dimanche 22 septembre de 10 heures à 11 heures 1/2.

Pour différentes raisons relatives au casernement des troupes au théâtre, le bal de la jeunesse, fixé tout d'abord au 28 septembre, aura lieu le mercredi 25 septembre.

Faisant appel à la bonne volonté de tous, nous espérons que le bal aura tout l'éclat que comporte un bal de charité.

Donc au 25 septembre.

Le Bureau.

Institution Valette

MAISON HENRI IV — CAHORS

M. H. Valette, chef d'institution, officier de l'Instruction Publique, a l'honneur d'informer les familles que, contrairement au bruit répandu sur divers points du département du Lot et des départements limitrophes, l'établissement est toujours ouvert, que son directeur-professeur fait les cours et donne les leçons particulières toujours avec le même soin, et que, tous les ans, de nouveaux succès dans les examens et concours s'ajoutent à ceux, bien nombreux, qu'il a obtenus. La rentrée aura lieu le 2 octobre.

Convocation des réservistes en 1895

Pour éviter toute fausse interprétation de la part des réservistes qui seront convoqués pour faire une période d'instruction de 28 jours, à partir du 30 septembre courant, nous croyons devoir rappeler aux intéressés que cette convocation comprend les réservistes des classes 1884, 1885, 1888 et 1889, appartenant aux 4^e, 5^e et 6^e bataillons, aux compagnies de dépôt 4^e, 5^e et 6^e, et section hors rang des régiments d'infanterie de réserve — livrets non rectifiés.

Quant à ceux dont les livrets ont été rectifiés, le bataillon est remplacé par les compagnies numérotées de 13 à 24 pour les bataillons, et de 28 à 30 pour le dépôt.

Sont également convoqués pour le 30 septembre, et par ordre d'appel individuel, les réservistes de l'artillerie — classe 1884 et 1888 — qui n'ont pas encore fait leurs 28 jours cette année.

Horaire des trains

A partir du 15 octobre prochain, le train 35 sur Toulouse qui part actuellement de Cahors à 4 h. 20 du soir, partira à 4 h. 13. L'arrivée à Montauban aura lieu à 6 h. 3 au lieu de 6 h. 11.

Il n'y a pas de changement dans l'heure d'arrivée à Toulouse, qui est 7 h. 50.

Il n'y a aucune modification pour les autres trains qui passent à Cahors.

Colonisation de l'Algérie

Un arrêté de M. le gouverneur général de l'Algérie, approuvé par M. le ministre de l'intérieur, a créé à Paris un service de renseignements généraux, ayant pour mission de fournir aux intéressés les renseignements les plus complets sur la production agricole et industrielle de l'Algérie, sur les conditions de vente ou de concession des terres domaniales et sur les ressources que notre grande colonie offre à l'activité des travailleurs et aux entreprises des capitalistes.

Il a ensuite institué dans 37 préfectures des correspondants départementaux chargés de renseigner sur place les personnes qui projetaient un établissement en Algérie.

M. Castanet, sous chef de bureau à la Préfecture, a été désigné comme correspondant dans le département du Lot.

Tribunal correctionnel

Dans son audience de vacation de mercredi dernier, le tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Avit Pradelle, âgé de 40 ans, propriétaire à Saux, 25 fr. d'amende, pour coups et blessures à Marceline Paillass, épouse Fillol, ménagère à Saux.

Jules Cavané, âgé de 39 ans, cultivateur à Saint-Daunès, 25 fr. d'amende, pour coups et blessures à Marie Lalabarde, épouse Golfié, ménagère à Saint-Daunès.

Antoinette Montagnac, épouse Bessac, âgée de 45 ans, journalière à Cahors, six jours de prison, pour outrages à un agent de la force publique.

Amédée Soldadié, âgé de 30 ans, domestique à Labruyère, commune de Calvignac, un mois de prison pour outrages publics à la pudeur.

Bagnac

Dans la soirée de mercredi 18 septembre, vers sept heures, un incendie, dont on ignore les causes s'est déclaré dans une maison sise à la Baldinie, commune de Bagnac, appartenant à M. Camis.

Malgré les prompts secours des voisins et des habitants du bourg, qui s'étaient rendus sur les lieux du sinistre, le feu n'a pu être éteint que difficilement, et les dégâts sont relativement considérables.

Saint-Céré

La gendarmerie de Saint-Céré a mis en état d'arrestation Antoine Limouzin, cultivateur à Saint-Céré, pour flagrant délit de vol de bois au préjudice de M. Pierre Granval, cultivateur à Saint-Paul-de-Vern, il aurait même menacé, paraît-il, les gendarmes de sa hachette.

Limouzin a été écroué, hier, à la maison d'arrêt de Figeac.

Luzech

L'année qui vient de s'écouler a donné à l'école primaire supérieure de Luzech le plus fort nombre d'élèves qu'elle ait jamais eu.

Les brillants succès remportés dans les examens et concours de l'année scolaire devaient naturellement contribuer à grossir encore ce nombre; aussi apprenons-nous que la nouvelle rentrée s'annonce comme des meilleurs.

Nous croyons pouvoir annoncer que l'administration s'occupe d'ajouter une autre classe à l'École.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 21 septembre 1895

Naissances

Pigeon, Jeanne, caserne de la gendarmerie. Girma, Charles (jumeau), à Regourd. Girma, Camille (jumeau), à Regourd. Gras, Georges, rue de la Mairie, 1. Séval, Jean, rue Nationale, 73.

Décès

Baldy, Marie, épouse Delsol, 36 ans, rue du Château, 6. Fourès, Pierre, terrassier, 40 ans, Hospice. Cossé, François, 2 mois, rue de l'Abreuvoir, 5. Cavallé, André, 11 mois, avenue de l'abattoir. Pons, Marie, fille de service, célibataire, 49 ans, rue du Lycée. Brugidou, Baptiste, ancien entrepreneur, 72 ans, rue Fondue-Haute. Courdès, Marguerite, 11 mois, rue Saint-Barthélemy, 23. Grelet François, mécanicien, 62 ans au Château-d'Eau.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, brouilleries chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Dans les cas de constipation, dyspepsie, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte.

La Petite Sœur des Pauvres

Gratis partout la 1^{re} livraison, grand format illustré en couleurs de la *Petite Sœur des Pauvres*, roman inédit par Louis Launay. Cet ouvrage qui glorifie d'une façon aussi émouvante que dramatique la plus grande vertu qui rayonne sur la terre : La charité, aura l'avantage de pouvoir être lu par tout le monde. Les livraisons 2 et 3 réunies (16 pages illustrées de 8 gravures dont 4 en couleurs) sont en vente au prix de 10 centimes. L'ouvrage complet ne formera que 95 livraisons (Voir aux annonces).

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire n° 52, près le Palais de Justice

VENTE

Sur Surenchère du Sixième

A SUITE DE SAISIE IMMOBILIÈRE

L'adjudication aura lieu le mercredi SEIZE OCTOBRE mil huit cent quatre-vingt-quinze, à l'audience du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à midi et demi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte de cautionnement retenu par M^e ALDEBERT, notaire à Douelle, le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M^e FRAYSSE, huissier à Luzech, en date du vingt juin dernier, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze, volume 154, numéros 37 et 38.

Et encore, en exécution d'un jugement rendu le quatorze août dernier par le tribunal civil de Cahors, lequel donnant acte à M^e Louis LACAZE, avoué, des lecture et publication du cahier des charges et statuant sur un dire y inséré, fixa la vente au dix-huit septembre dernier.

Et qu'aux requête, poursuite et diligences de Monsieur Benjamin BARRAU, propriétaire, domicilié de la ville de Cahors, ayant M^e Louis LACAZE pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence, ou eux dûment appelés de :

1^o Madame Jeanne BAUDEL, sans profession, veuve du sieur Jean LAURENT, domicilié à Cournou, commune de St-Vincent ; 2^o Augustin, ou Justin LAURENT, chef d'équipe à la Compagnie d'Orléans à Mondouls, commune de Trémous, canton de Penne (Lot-et-Garonne), parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.

Il a été procédé le mercredi dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, à midi et demi, à l'audience des vacations du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

SOMMAIRE

DES BIENS

SURENCHÉRIS ET A VENDRE

Troisième lot

1^o Terre sise à Lassolle, numéro 311 P,

section E, de un hectare, trente-deux ares, soixante-trois centiares ;

2^o Bois à Leygue, numéro 762, section E, de onze ares soixante-cinq centiares ;

3^o Pâturage au même lieu, numéro 750, section F, de onze ares quatre-vingts centiares ;

4^o Vigne au même lieu, numéro 751, section F, de un are soixante centiares ;

5^o Terre à Pissoby, numéro 894, section F, de un are soixante-dix centiares ;

6^o Vigne au même lieu, numéro 895, section F, de onze ares soixante-dix centiares.

A l'audience du dix-huit septembre, ces biens furent adjugés au prix de onze cent cinquante francs à M^e MAZIÈRES, qui se réserva le droit d'élire command dans le délai de la loi ; mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le même jour, enregistré et expédié, le sieur ARNAUDET Joseph, cultivateur à Cournou, commune de Saint-Vincent, ayant constitué M^e BILLIÈRES pour son avoué près ledit tribunal, déclara surenchérir du sixième en sus des charges ledit prix et le porta à celui de treize cent quarante-cinq francs en sus des

charges de la première adjudication et de la surenchère.

En conséquence, les biens précités seront revendus à la requête dudit sieur ARNAUDET, ayant M^e BILLIÈRES pour avoué constitué, aux jour et heure précité, sur la nouvelle mise à prix de **1345** treize cent quarante-cinq fr. ci.

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué poursuivant,

Jules BILLIÈRES

Enregistré à Cahors le septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES, receveur.

GRATIS partout la 1^{re} LIVRAISON Grand Format illustrée en couleurs. — 10 cent. les Livraisons 2 et 3 réunies (16 Pages, 8 gravures).

LA PETITE SOEUR DES PAUVRES

Grand Roman inédit par LOUIS LAUNAY

10 cent. la LIVRAISON, format in-4° raisin (32 cent. 1/2 × 22 cent. 1/2), donnant le DOUBLE de TEXTE des Livraisons ordinaires et ornée de Nombreuses Illustrations Artistiques en couleurs et en Noir. — L'OUVRAGE sera complet en 95 Livraisons.

Envoi franco de la 1^{re} Série (40 pages, 18 grav.) contre deux timbres de 15 cent. à MM. FAYARD Frères, édit. 78, Boul. Saint-Michel, Paris.

GUERISON
Certains et Radicaux de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsis, etc., etc.
Plaies, Ulcères variqueux dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
MÉNORAHAN, 21, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Cor. et P.

On peut gagner une Fortune à la Bourse en risquant seulement une somme de 150 francs. — Ecrire : Société Générale de la commission, 3, place d'Albon, à LYON, qui envoie gratuitement Notice.

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

GRANDES PÉPINIÈRES BEAUJOLAISES

84,289 mètres carrés, plantés en greffages franco-américains, comprenant toutes variétés de vignes connues.

Ecrire dès aujourd'hui pour les commandes à M. Ch. DECHARPE, propriétaire-viticulteur, au château du Bonjon, à Saint-Vérand, (Rhône). Le catalogue sera envoyé franco sur demande à partir du 31 août.

On demande de bons courtiers dans tous les départements et à l'Etranger.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet
Anémie — Convalescence
Faiblesse des forces — Languueur — Inappétence
Parfaitement dosé et assimilable, le Vial phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints en tous genres Encadrement

Henri SÉGUY
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.